



www.saran.fr

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Date : 31 MARS 2026

N°

ARR_DGS_2026_050

Envoyé en préfecture le 31/03/2026

Reçu en préfecture le 31/03/2026

Publié le 31/03/2026

ID : 045-214503021-20260331-ARRDGS2026_050-AI

S²LOW

ARRÊTÉ

Portant délégation de fonction de Monsieur le Maire de Saran à Madame Guglielmina TORO en sa qualité de 8^{ème} adjointe

Le maire de la Ville de Saran,

Vu les articles L. 2122-18, L. 2122-20, L. 2122-32 du CGCT,

Considérant que **Madame Guglielmina TORO** a été élue Adjointe au Maire le 21 mars 2026, et qu'en application des articles précités du CGCT, le Maire peut déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs Adjoints,

ARRÊTÉ

Article 1 – Champ de la délégation

Monsieur Mathieu GALLOIS, maire de la ville de Saran, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation à **Madame Guglielmina TORO**, en sa qualité de 8^{ème} adjointe, pour assurer toute fonction dans les domaines de l'**AMENAGEMENT - URBANISME** :

- - pour la gestion de l'urbanisme réglementaire : délivrer les autorisations du droit des sols et notamment les permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, déclaration préalable et certificat d'urbanisme ; et signer tout document, correspondance et acte relatifs à l'aménagement du territoire communal ;
 - pour la protection du cadre de vie liée aux publicités, enseignes et pré-enseignes : délivrer et signer les autorisations et déclarations prévues au code de l'environnement aux articles L581-1 et suivants ainsi que tout document, correspondance et acte liés au cadre de vie ;
 - pour la gestion du foncier communal : signer les actes de cession, d'acquisition et de mise à disposition, préalablement autorisés par le conseil municipal,
 - attester le caractère exécutoire de tout acte ;
 - pour exercer, au nom de la commune, les droits de préemption et le droit de priorité définis par le code de l'urbanisme
- signer toute correspondance et tout acte ;
 - attester le caractère exécutoire de tout acte ;
 - signer tout bon de commande.

En matière d'**ETAT CIVIL** :

- pour remplir les fonctions d'officier d'état civil en vertu de l'article
- pour signer toute correspondance et tout acte lié à l'état civil

En matière d'**HOSPITALISATION D'OFFICE**, en l'absence ou en cas d'empêchement du maire, pour prendre toute décision et signer tout acte

Article 2 – Mise en œuvre de la délégation

La délégation consentie par le présent arrêté prendra effet à compter de sa notification à **Madame Guglielmina TORO**.

Article 3 – Modalités d'application

Tous les documents signés par **Madame Guglielmina TORO** dans le cadre de la présente délégation de fonction, porteront la mention :

Pour l'Aménagement, l'Urbanisme :

Madame Guglielmina TORO

Adjointe déléguée à l'Aménagement et à l'Urbanisme

Article 4 – Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- notifié à l'intéressé ;
- transmis au contrôle de légalité.

Je soussignée, Maire de saran, certifie que, conformément à l'article L 2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent arrêté a été transmis au Représentant de l'Etat et que son caractère exécutoire prend effet à compter de cette date

Mathieu GALLOIS

maire de Saran - Conseiller Départemental



Signature de **Madame Guglielmina TORO**